

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## Nouveau coup de frein de l'emploi en 2024, chômage au plus bas

En 2024, la croissance de l'emploi salarié ralentit de nouveau en Provence-Alpes-Côte d'Azur : +0,4 %, après +0,9 % en 2023 et +1,5 % en 2022. En France métropolitaine, elle est atone. Aux niveaux régional comme national, le secteur privé perd des effectifs au 4<sup>e</sup> trimestre pour la 1<sup>ère</sup> fois en dix ans (hors crise sanitaire). Le secteur public, soutien de la croissance ces deux dernières années, se contracte également. Intérim compris, le recul de l'emploi concerne tous les secteurs d'activité fin 2024. Dans le tertiaire marchand, les évolutions sont contrastées dans la région : les activités de soutien aux entreprises enregistrent leur premier repli en douze ans, alors que l'emploi accélère dans les activités de soutien aux ménages. L'industrie, dont la dynamique est meilleure qu'en France métropolitaine, marque le pas ce trimestre. Dans la construction, les pertes se poursuivent. Malgré une progression de plus en plus modérée, l'apprentissage continue de soutenir la croissance de l'emploi cette année.

En dépit d'un emploi peu vigoureux, le taux de chômage se replie en 2024, la population active progressant encore moins vite que l'emploi. Dans la région, il s'établit à 7,7 % de la population active au 4<sup>e</sup> trimestre, un niveau historiquement bas (-0,4 point sur un an). Dans le même temps, la demande d'emploi de catégories A, B, C repart à la hausse, notamment celle des seniors et des demandeurs d'emploi de longue durée.

Sur le front social, la baisse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA se poursuit, mais sur un rythme annuel de moins en moins marqué. En revanche, le nombre de bénéficiaires de l'ASS et de la prime d'activité s'élève à nouveau.

Après une année en diminution, le nombre de créations d'entreprises rebondit dans la région, porté par les créations sous le régime de micro-entrepreneurs. Les défaillances d'entreprises, en hausse continue depuis 2022, tendent à se stabiliser.

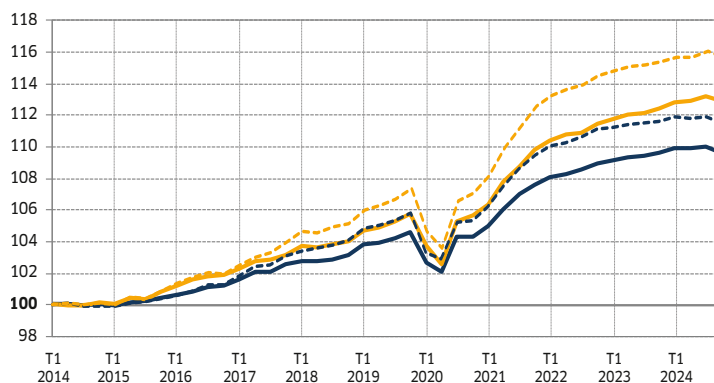
### Coup d'arrêt de l'emploi salarié

Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis la crise sanitaire, l'emploi salarié recule en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** au 4<sup>e</sup> trimestre 2024, effaçant la hausse du trimestre précédent : -0,3 % (soit -5 600 salariés), après +0,3 % > ①. Hors crise sanitaire, l'emploi privé, qui représente les trois-quarts de l'emploi total, enregistre sa 1<sup>ère</sup> baisse en dix ans (-0,3 %, après +0,3 %). L'emploi public se contracte moins fortement (-0,1 %, après +0,3 %). En hausse chaque trimestre depuis mi-2020, l'emploi hors intérim se replie : -0,2 % (après +0,3 %) > ②. La baisse de l'intérim est beaucoup plus marquée : -2,9 % (après +0,8 %).

Fin décembre 2024, la région compte 2 026 300 salariés, soit 8 100 de plus que fin 2023. La croissance annuelle, qui s'élève à +0,4 % (après +0,9 % en 2023), est ainsi la plus faible en dix ans (hors crise sanitaire). Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, le secteur public est plus dynamique que le privé : +0,9 %, contre +0,3 %. Dans le détail, l'emploi hors intérim progresse de +0,5 % sur un an, tandis que l'emploi intérimaire diminue de -2,2 %.

### ① Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2014)

— Total Provence-Alpes-Côte d'Azur — Total France métr.  
— Secteur privé Provence-Alpes-Côte d'Azur — Secteur privé France métr.



Note : données provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

En **France métropolitaine**, l'emploi salarié se contracte également au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis la crise sanitaire : -0,3 %, après +0,1 %. Les secteurs privé et public reculent respectivement de -0,3 % et -0,4 %. Dans l'intérim, les destructions d'emploi enclenchées début 2023 se poursuivent (-2,4 %, après -0,8 %). Au total, après avoir progressé chaque année pendant dix ans (hors crise sanitaire), la croissance de l'emploi salarié stagne sur un an (après +0,6 % en 2023), pénalisée par le léger recul du secteur privé (-0,1 %), alors que le secteur public continue de progresser (+0,5 %). La baisse de l'intérim est aussi forte que l'an passé (-6,0 %).

Le recul de l'emploi salarié au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 s'observe dans tous les **départements** de la région, sauf les Hautes-Alpes (+0,6 %). Il est le plus marqué dans les Alpes-Maritimes et le Var (-0,4 %). Sur un an, les effectifs se stabilisent dans le Var (après +0,7 % en 2023) et le Vaucluse (après +0,2 %), tandis qu'ils augmentent plus modérément dans les Alpes-Maritimes (+0,4 %, après +0,8 %) et les Bouches-du-Rhône (+0,7 %, après +1,2 %). Dans les Alpes-de-Haute-Provence, ils reculent pour la 1<sup>ère</sup> fois en sept ans (-0,7 %, après +2,4 %). Les Hautes-Alpes sont le seul département où la croissance de l'emploi accélère (+1,9 %, après +0,1 %).

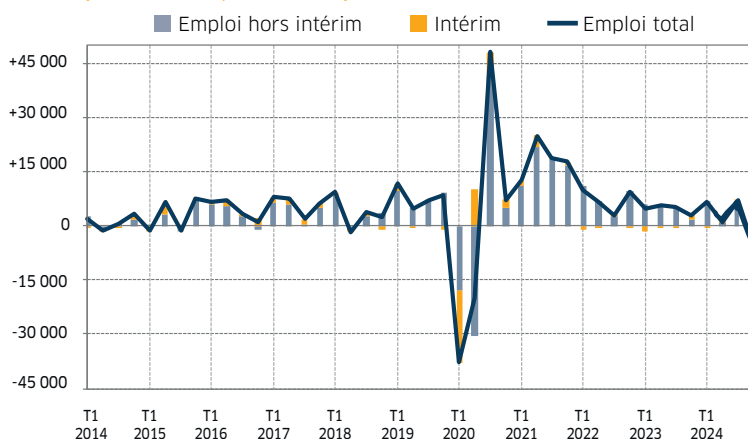
## L'ensemble des secteurs d'activité à la peine

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2024, l'emploi régional (intérim compris) recule dans tous les secteurs d'activité > ③. Dans le **tertiaire marchand**, il se contracte de -0,1 % par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre (soit -1 400 salariés), après +0,3 %. La croissance est principalement pénalisée par les *activités de soutien aux entreprises*, sous-secteur jusqu'à préservé, dont les effectifs reculent pour la 1<sup>ère</sup> fois en douze ans, hors crise sanitaire (-0,6 %, après une stabilité). La baisse s'explique aussi par les *transports et entreposage* (-0,5 %, après +1,1 %), l'*information-communication* (-0,7 %, après une stabilité) et les *activités immobilières* en diminution depuis deux ans (-0,4 %, après -1,5 %). Dans les autres sous-secteurs, la progression est modérée, comprise entre +0,1 % et +0,3 %. Sur un an, la croissance du tertiaire marchand se maintient : +0,7 % (soit +6 500 salariés), comme en 2023 > ④. Les principaux contributeurs sont l'*hébergement-restauration* (+2,8 %, après +1,5 %), les *activités de services aux ménages* (+1,6 %, après +0,8 %) et les *transports et entreposage* (+1,1 %, après +1,0 %). Les *activités immobilières* enregistrent leur plus fort recul depuis la crise financière de 2008 (-3,6 %, après -3,0 %).

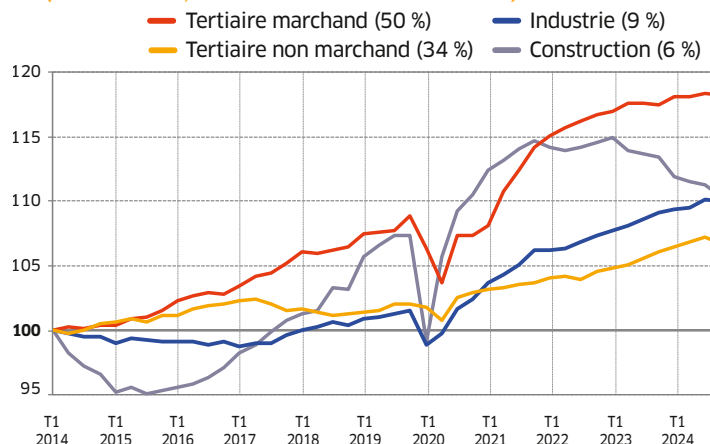
Dans le **tertiaire non marchand** (intérim compris), les effectifs se contractent au 4<sup>e</sup> trimestre après deux ans de hausse ininterrompue : -0,4 %, soit -2 900 salariés, après +0,3 %. Sur un an, la croissance s'élève à +0,6 % (après +1,5 % en 2023), soit la plus faible augmentation depuis 2019.

Dans l'**industrie** (intérim compris), l'emploi se replie pour la 1<sup>ère</sup> fois en six ans (hors crise sanitaire) : -0,1 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2024, soit -250 salariés, après +0,6 %. Les créations d'emploi dans la *fabrication de matériels de transports* (+0,8 %, après +1,4 %) et l'*industrie agroalimentaire* (+0,3 %, après +1,3 %) ne suffisent pas à compenser les destructions dans les autres sous-secteurs. En 2024, la croissance est ainsi deux fois moins rapide qu'en 2023 : +0,8 % sur un an (soit +1 500 salariés), après +1,6 %. Elle est principalement portée par l'*industrie agroalimentaire* (+3,3 %, après une stabilité) et, dans une moindre mesure, par la *fabrication de matériels de transports* (+2,5 %, après +5,1 %) et le *raffinage, industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution* (+1,3 %, après +1,5 %). Dans la *fabrication d'autres produits industriels*, l'emploi diminue pour la 1<sup>ère</sup> fois en huit ans (hors crise sanitaire, -0,9 %, après +1,5 %).

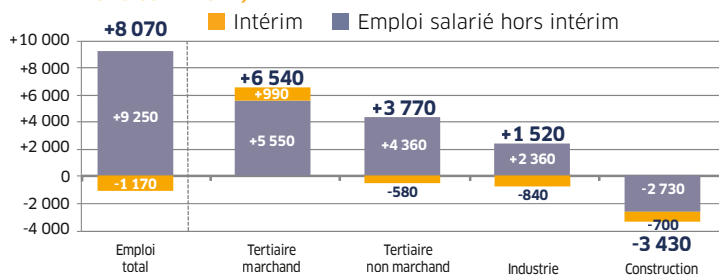
## ② Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



## ③ Évolution de l'emploi salarié, y compris intérim, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2014)



## ④ Évolution par secteur d'activité\* de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre fin 2023 et fin 2024)



## Emploi salarié par secteur d'activité, à la fin du 4<sup>e</sup> trimestre 2024 (données CVS, en nombre)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim** (en %)
<b>Tertiaire marchand</b>	<b>1 008 200</b>	982 200	26 000	2,6
<b>Tertiaire non marchand</b>	<b>682 600</b>	679 500	3 100	0,5
<b>Industrie</b>	<b>183 600</b>	172 700	10 900	5,9
<b>Construction</b>	<b>127 700</b>	115 100	12 600	9,9
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>24 300</b>	24 000	200	1,0
<b>Total Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>2 026 300</b>	<b>1 973 500</b>	<b>52 800</b>	<b>2,6</b>
<b>Total France métr.</b>	<b>26 443 000</b>	<b>25 742 400</b>	<b>700 500</b>	<b>2,6</b>

\* L'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond pas au total de l'emploi salarié, car le secteur *Agriculture, sylviculture et pêche* qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté

\*\* Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies, provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Enfin dans la **construction**, les effectifs (intérim compris) reculent pour le 7<sup>e</sup> trimestre consécutif : -0,7 %, soit -940 salariés, après -0,2 %. En rythme annuel, la contraction est presque trois fois plus forte qu'en 2023 : -2,6 % (soit -3 400 salariés), après -1,0 %.

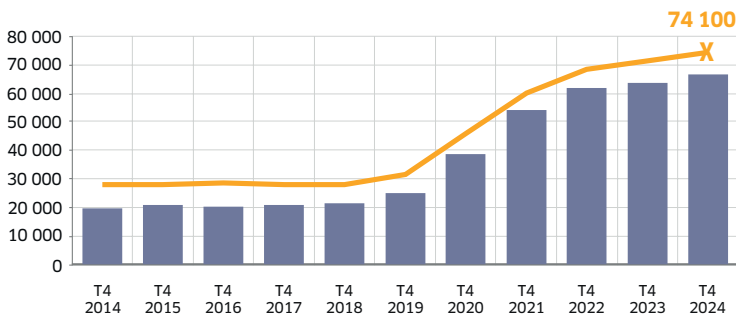
En **France métropolitaine**, l'emploi (intérim compris) se replie également dans tous les secteurs d'activité au 4<sup>e</sup> trimestre. Les effectifs diminuent dans l'industrie (-0,2 %, après -0,1 %) et la construction (-0,4 %, après -0,2 %) respectivement pour les 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> trimestres consécutifs. Peu dynamique depuis deux ans, l'emploi recule dans le tertiaire marchand (-0,3 %, après +0,1 %). Dans le tertiaire non marchand, les effectifs se contractent après deux ans de hausse (-0,4 %, après +0,3 %). Au total en 2024, la croissance baisse dans l'industrie (-0,2 %, après +0,3 % en 2023) et la construction (-1,9 %, après -1,0 %). Elle est atone dans le tertiaire marchand (+0,1 %, après +0,6 %) et s'affaisse dans le tertiaire non marchand (+0,4 %, après +1,0 %).

## La croissance de l'apprentissage toujours modérée

Au cours de l'année 2024, 66 300 contrats d'apprentissage ont débuté en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** dans les secteurs public et privé > 5. Après avoir enregistré des taux de croissance annuels à deux chiffres à la suite de la réforme de 2019, ce nombre progresse modestement ces deux dernières années : +5 % en 2024, après +2 % en 2023. Fin décembre 2024, la région compte ainsi 74 100 apprentis, en hausse de +4 % sur un an, soit +2 600, contre +5 % un an plus tôt. Ces rythmes de croissance sont bien en-deçà des années précédentes.

### 5 Cumul annuel des entrées et stocks aux 4<sup>e</sup> trimestres des contrats d'apprentissage en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (données brutes, en nombre)

■ Cumul des entrées sur 12 mois — Stocks de bénéficiaires en fin de 4<sup>e</sup> trimestres



Note : données provisoires

Lecture : 66 300 contrats d'apprentissage ont commencé entre janvier et décembre 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Fin décembre 2024, la région compte 74 100 apprentis.

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares - Traitements : Dares

En **France métropolitaine**, les évolutions sont comparables. Le nombre d'entrées en cumul annuel augmente de +3 % en 2024, contre +2 % l'année précédente. Le nombre de bénéficiaires croît également de +3 % sur un an, soit +26 400, contre +5 % un an plus tôt, et s'élève à 1 021 000.

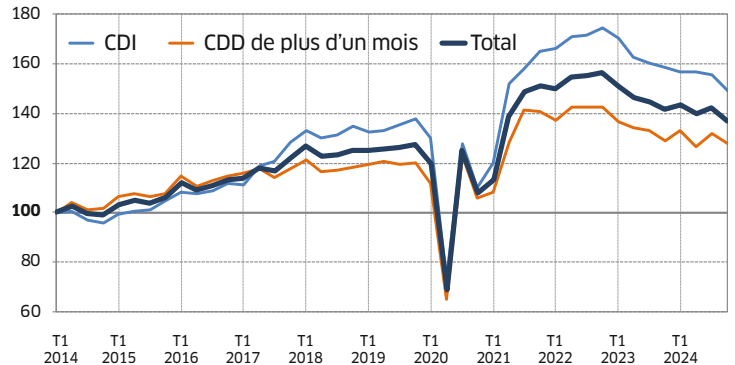
Au niveau régional, la hausse du nombre d'apprentis en 2024 explique environ un tiers des créations d'emploi salarié, une part qui double en un an. A l'échelon national, c'est grâce à l'apprentissage que l'emploi ne diminue pas cette année.

## Recul des embauches

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) en CDI et en CDD de plus d'un mois repart à la baisse au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 (-3,7 %, soit -8 000 embauches, après +1,7 % au 3<sup>e</sup> trimestre) et s'établit à 204 900

> 6. Dans le détail, le repli des embauches en CDI s'accroît (-4,3 %, après -0,9 %), pendant que les CDD de plus d'un mois reculent à nouveau (-3,3 %, après +4,2 %). Au total sur l'année 2024, 841 000 embauches ont été réalisées dans la région, soit 3,8 % de moins qu'en 2023, où elles diminuaient déjà (-5,2 %). Les CDI et les CDD de plus d'un mois contribuent tous deux à cette baisse (respectivement -5,1 % et -2,5 %).

### 6 Évolution des DPAE par type de contrat, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2014)



Note : données provisoires

Champ : ensemble des embauches en CDI et CDD de plus d'un mois (strictement supérieur à 31 jours) du secteur privé (hors entreprises affiliées à la MSA et hors intérim) et du secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé

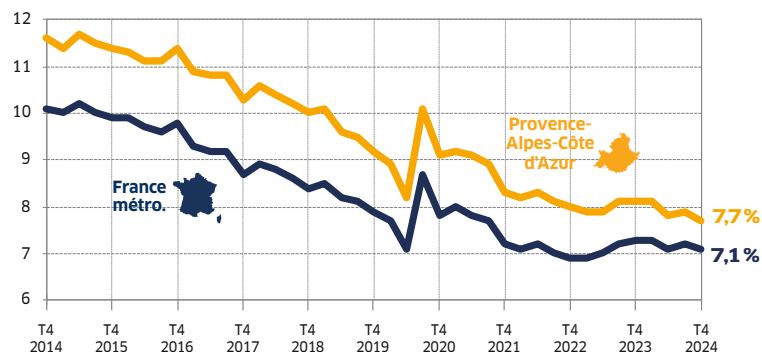
Source : Acoess-Urssaf

En **France métropolitaine**, le nombre de DPAE qui diminuait chaque trimestre depuis deux ans à l'exception du 3<sup>e</sup> trimestre (+0,3 %) se replie à nouveau fin 2024 (-2,7 %) et s'élève à 2 233 000. La décroissance des CDI est un peu plus marquée que celle des CDD de plus d'un mois (respectivement -3,3 % et -2,1 %). Sur l'ensemble de l'année, 9 148 000 embauches ont eu lieu à l'échelle nationale, soit une baisse de -4,1 %, presque deux fois plus rapide que l'année précédente (-2,3 %). Comme en région, les embauches en CDI se replient plus fortement que les CDD (respectivement -5,4 % et -2,7 %).

## En baisse, le taux de chômage est au plus bas

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2024, le taux de chômage se replie de -0,2 point par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre (après +0,1 point) en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** et s'établit à 7,7 % de la population active, soit le plus faible taux mesuré depuis plus de trente ans avec la méthode de mesure actuelle > 7. Sur un an, il décroît de -0,4 point.

### 7 Taux de chômage (données CVS, en %)



Note : données trimestrielles provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

En **France métropolitaine**, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 7,1 % de la population active, en baisse de -0,1 point sur un trimestre (après +0,1 point). Contrairement à la région, il est supérieur de +0,4 point à son point bas mesuré en 1982. Sur un an, il diminue de -0,2 point.

En rythme trimestriel, le taux de chômage recule dans tous les **départements** de la région, sauf dans les Alpes-Maritimes (6,7 %) où il se stabilise : -0,3 point dans les Alpes-de-Haute-Provence (7,7 %), -0,2 point dans les Hautes-Alpes (6,0 %), les Bouches-du-Rhône (8,3 %) et le Vaucluse (9,5 %) et -0,1 point dans le Var (7,1 %). Sur un an, la baisse est la plus marquée (entre -0,6 point et -0,5 point) dans les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes et les Alpes-de-Haute-Provence, identique à celle de la région (-0,4 point) dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse et un peu plus modérée (-0,3 point) dans le Var.

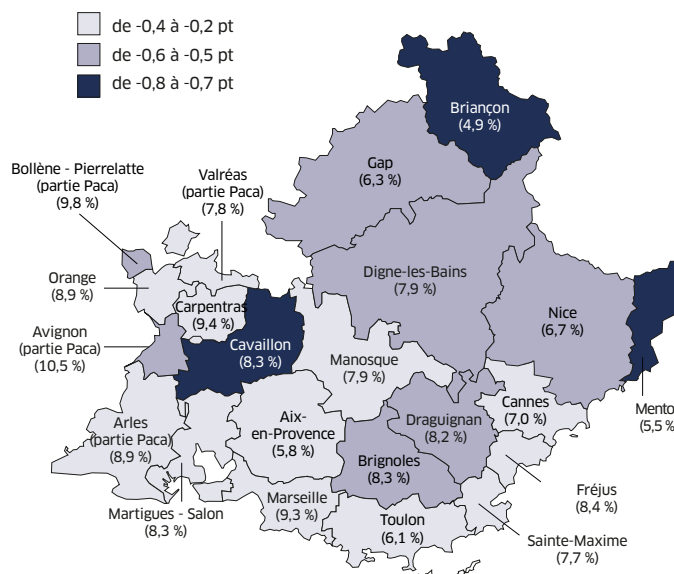
La réduction trimestrielle s'observe également dans la plupart des **zones d'emploi** de Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'exception de celles de Bollène - Pierrelatte (partie Paca) et de Cannes où le taux de chômage se stabilise, et de celle de Sainte-Maxime où il augmente légèrement (+0,1 %). En rythme annuel, la décroissance est forte (de -0,8 point à -0,7 point) dans les zones de Briançon (4,9 %), Menton (5,5 %) et Cavaillon (8,3 %) > 8. Elle est un peu moins prononcée (de -0,6 point à -0,5 point) dans celles de Gap (6,3 %), Nice (6,7 %), Digne-les-Bains (7,9 %), Druguignan (8,2 %), Brignoles (8,3 %), Bollène - Pierrelatte (partie Paca, 9,8 %) et Avignon (partie Paca, 10,5 %). Ailleurs, la baisse annuelle est similaire ou inférieure à celle de la région.

## La demande d'emploi en hausse

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2024, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 456 400 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de France Travail en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 9. Ce nombre confirme sa hausse trimestrielle (+2,2 %, soit +9 900 demandeurs d'emploi, après +0,3 %), après un premier semestre favorable. Sur un an, la demande d'emploi s'élève pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2020 : +1,2 %, soit +5 300 inscrits, après une stabilité en 2023.

Tout au long de l'année 2024, la demande d'emploi des hommes et des femmes a évolué de façon comparable (+2,2 % en fin d'année, après respectivement +0,2 % et +0,3 % au 3<sup>e</sup> trimestre). De même, sur un an, l'accroissement est de même ampleur (+1,1 % et +1,2 %), mais la demande d'emploi masculine progressait déjà fin 2023 (+1,0 %), alors que la féminine diminuait (-0,8 %).

## 8 Évolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2023 et le 4<sup>e</sup> trimestre 2024 (données CVS, évolution annuelle en point et taux en % au 4<sup>e</sup> trimestre 2024)



Provence-Alpes-Côte d'Azur : 7,7 % (-0,4 pt)  
France métr. : 7,1 % (-0,2 pt)

Note : données provisoires  
Source : Insee, taux de chômage localisés

Après s'être repliée au cours des trois premiers trimestres de 2024, la demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans est la plus touchée par la hausse du 4<sup>e</sup> trimestre (+4,1 %, après -0,2 %). Sur un an, son élévation est toutefois deux fois moins forte qu'en 2023 : +1,9 %, après +3,8 %. La demande d'emploi des seniors qui avait déjà rebondi au 3<sup>e</sup> trimestre (+0,7 %), s'accroît de +1,6 % en fin d'année. En rythme annuel, elle augmente après trois années de baisse : +1,0 %, après -1,2 %.

Excepté au 2<sup>e</sup> trimestre 2024, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus) a progressé chaque trimestre de l'année (+1,7 % au 4<sup>e</sup> trimestre, après +0,2 %). Parallèlement, la hausse du nombre d'inscrits depuis moins d'un an s'intensifie au 4<sup>e</sup> trimestre (+2,6 %, après +0,4 %), après un premier semestre de baisse. Sur un an, le recul s'interrompt pour les inscrits depuis un an ou plus (+1,1 %, après -1,9 %), qui représentent 41,8 % des catégories A, B, C, alors que l'augmentation est de même ampleur que fin 2023 pour les inscrits depuis moins d'un an : +1,2 %, après +1,5 %.

## 9 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à France Travail (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Évolution annuelle (en %)	Évolution trimestrielle (en %)				
			T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024
<b>Hommes</b>	222 300	+1,1	+1,4	-0,2	-1,0	+0,2	+2,2
<b>Femmes</b>	234 100	+1,2	+0,6	-0,4	-1,0	+0,3	+2,2
<b>Âgés de moins de 25 ans</b>	53 900	+1,9	+2,3	-0,7	-1,2	-0,2	+4,1
<b>Âgés de 25 à 49 ans</b>	271 700	+1,1	+0,8	-0,1	-1,1	+0,2	+2,2
<b>Âgés de 50 ans ou plus</b>	130 800	+1,0	+0,7	-0,5	-0,7	+0,7	+1,6
<b>Inscrits depuis moins d'un an</b>	265 500	+1,2	+0,7	-0,8	-0,8	+0,4	+2,6
<b>Inscrits depuis un an ou plus</b>	190 900	+1,1	+1,4	+0,4	-1,2	+0,2	+1,7
<b>Total Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	456 400	+1,2	+1,0	-0,3	-1,0	+0,3	+2,2
<b>Total France métropolitaine</b>	5 215 800	+1,8	+0,8	+0,1	-0,2	+0,2	+1,8

Note : données arrondies

Lecture : au T4 2024, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est de 456 400 (moyenne des niveaux des mois d'octobre, novembre et décembre 2024). Par rapport au T3 2024, il augmente de +2,2 %.

Source : France Travail, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

La demande d'emploi renoue avec la hausse au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 dans la moitié des départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur : les Alpes-Maritimes (+2,6 %, après -0,4 %), les Hautes-Alpes (+1,7 %, après -1,3 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (+1,3 %, après -0,5 %). L'autre moitié des départements poursuit son élévation entamée au 3<sup>e</sup> trimestre : le Var (+2,6 %, après +0,7 %), les Bouches-du-Rhône (+2,4 %, après +0,5 %) et le Vaucluse (+1,1 %, après +0,5 %). Dans ces trois départements, la demande d'emploi s'accroît sur un an, alors qu'elle se stabilise dans les Alpes-Maritimes et recule de nouveau dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence.

En France métropolitaine, 5 215 800 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 4<sup>e</sup> trimestre 2024. Après trois trimestres de quasi-stabilité, ce nombre rebondit en fin d'année (+1,8 %, après +0,2 %). La progression annuelle s'accélère : +1,8 %, après +0,4 % fin 2023. Pour les hommes, les jeunes et les inscrits depuis moins d'un an, elle est plus vive qu'au niveau régional.

### Avertissements

Une expérimentation d'accompagnement renforcé vers l'emploi des bénéficiaires du RSA (BRSA) a été lancée en avril 2023. Elle conduit à enregistrer progressivement à France Travail l'ensemble des bénéficiaires du RSA de ces territoires. Selon leur situation, ceux-ci sont orientés vers un des trois parcours suivants : emploi, socio-professionnel, ou social. Les BRSA orientés vers les parcours emploi et socio-professionnel sont comptabilisés dans les statistiques de demandeurs d'emploi. Les BRSA orientés vers le parcours social, plus éloignés de l'emploi, ne le sont pas lorsqu'ils ne prennent pas l'initiative de s'inscrire. Fin décembre 2024, cette expérimentation concerne environ 57 000 bénéficiaires du RSA dont 29 000 sont orientés vers un parcours emploi ou socio-professionnel.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, les recommandations du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis) sont mises en œuvre depuis la diffusion des données mensuelles portant sur janvier 2025 parue le 27 février 2025. En particulier, deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Des indicateurs complémentaires sont également mis à disposition pour appréhender les évolutions conjoncturelles. La publication portant sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2025, à paraître le 28 avril 2025, sera intitulée « Inscrits à France Travail » et son contenu sera allégé ; les données mises en ligne seront enrichies.

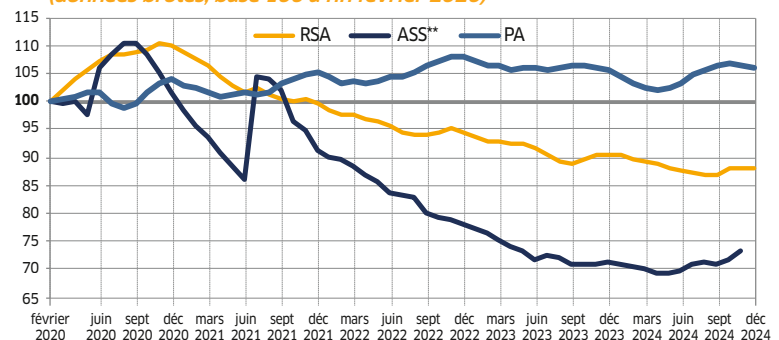
## La diminution du nombre de bénéficiaires du RSA ralentit

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2024, le nombre de foyers bénéficiaires du **Revenu de solidarité active (RSA)** s'établit à 140 500 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il poursuit sa baisse amorcée mi-2021, mais sur un rythme moins soutenu que les années précédentes (-2,8 % sur un an, soit -4 000 foyers bénéficiaires, après -4,4 % fin 2023) >10. Ce recul s'observe dans quasiment tous les départements de la région, à l'exception des Bouches-du-Rhône (+0,1 %) >11. Au niveau national, le nombre de bénéficiaires s'accroît sur un an, après trois ans de baisse (+0,5 %, après -2,0 % fin 2023).

Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis la crise sanitaire, le nombre de bénéficiaires de l'**Allocation spécifique de solidarité (ASS)** repart à la hausse depuis septembre 2024. Fin novembre 2024, l'augmentation s'élève à +3,4 % sur un an (contre -10,0 % fin novembre 2023) et le nombre d'allocataires s'établit à 20 300. Cet accroissement, similaire au niveau national, concerne tous les départements de la région, sauf les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence (respectivement -8,1 % et -6,1 %).

Parallèlement, le nombre de foyers bénéficiaires de la **Prime d'activité (PA)** augmente à nouveau sur un an dans la région au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 après une année de recul (+0,5 %, après -2,0 % fin 2023), et s'établit à 386 400. Les effectifs progressent partout, sauf dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes où ils continuent de décroître (respectivement -1,3 % et -2,7 %). En France métropolitaine, ils augmentent (+2,1 %, après -2,3 % fin 2023).

### 10 Évolution du nombre de bénéficiaires\* des principales prestations sociales en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, base 100 à fin février 2020)



\* Pour le RSA et la PA, la notion de bénéficiaires renvoie à celle de foyer et non d'individu. Pour l'ASS, elle renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

\*\* Données à fin novembre

Note : données provisoires

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; France Travail, FNA - Traitements : Drees

### 11 Nombre de bénéficiaires\* des principales prestations sociales à la fin du 4<sup>e</sup> trimestre 2024 (données brutes)

	Revenu de solidarité active (RSA)		Allocation spécifique de solidarité (ASS)**		Prime d'activité (PA)	
	Effectif (en nombre)	Évolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Évolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Évolution annuelle (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	4 120	-0,5	620	0,0	12 530	-1,3
Hautes-Alpes	2 760	-6,5	340	0,0	10 500	+0,0
Alpes-Maritimes	17 410	-5,8	3 630	+0,6	71 680	-2,7
Bouches-du-Rhône	70 580	+0,1	9 300	+5,2	162 720	+0,8
Var	32 120	-1,9	3 560	+6,9	82 010	+2,6
Vaucluse	13 510	-13,9	2 820	+1,1	46 910	+1,0
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>140 500</b>	<b>-2,8</b>	<b>20 270</b>	<b>+3,4</b>	<b>386 350</b>	<b>+0,5</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 661 130</b>	<b>+0,5</b>	<b>237 260</b>	<b>+4,0</b>	<b>4 605 610</b>	<b>+2,1</b>

\* Pour le RSA et la PA, la notion de bénéficiaires renvoie à celle de foyer et non d'individu. Pour l'ASS, elle renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

\*\* Données à fin novembre 2024 ; l'évolution sur un an est calculée par rapport à fin novembre 2023

Note : données arrondies, provisoires

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; France Travail, FNA - Traitements : Drees

## ■ Hausse des créations d'entreprises, portées par les micro-entreprises

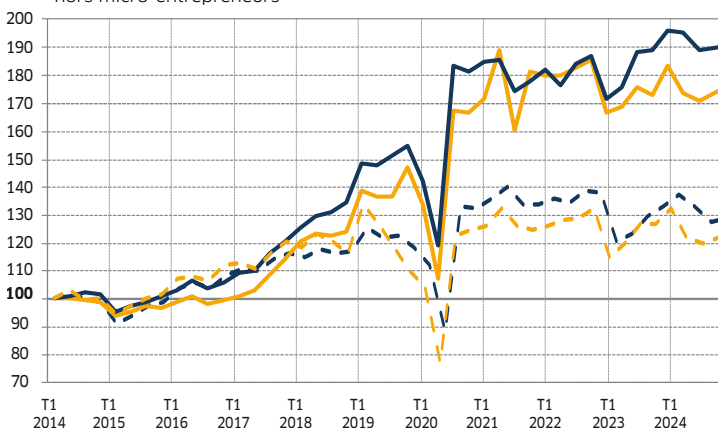
Au 4<sup>e</sup> trimestre 2024, 26 500 nouvelles entreprises ont été immatriculées en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Ce nombre repart à la hausse après deux trimestres consécutifs de baisse (+2,5 %, après -1,3 %) > 12. Dans le détail, les créations de micro-entreprises, qui représentent les deux tiers des immatriculations de la région, progressent un peu plus rapidement que les entreprises classiques (+2,7 %, contre +2,1 %). Tous les secteurs d'activité profitent de l'embellie régionale, à l'exception de l'industrie, stable ce trimestre.

En rythme annuel, le nombre de créations d'entreprises progresse de +1,3 %, après avoir reculé de -6,8 % en 2023, porté par la hausse des micro-entreprises (+3,9 %, après -8,0 %). Dans le même temps, le nombre de créations hors micro-entreprises se replie (-3,6 % sur un an, après -4,4 %). Au sein des secteurs d'activité, les nouvelles immatriculations rebondissent dans le tertiaire marchand (+2,2 %, après -6,6 %), soutenues par le *commerce, transport, hébergement-restauration* (+4,1 %, après -7,1 %), tandis que la hausse est plus contenue dans le reste du secteur (+1,4 %, après -6,4 %). Dans l'industrie, elles diminuent fortement pour la 1<sup>ère</sup> fois en six ans (-9,4 %, après +4,3 % en 2023). Dans la construction, la baisse se modère nettement (-0,7 %, après -13,0 %).

En **France métropolitaine**, 266 700 entreprises ont été créées fin 2024. Tiré uniquement par le tertiaire marchand, ce nombre se redresse sur un trimestre : +0,6 % après -3,3 % (+0,4 % pour les micro-entreprises et +1,0 % hors micro-entreprises). En rythme annuel, la hausse se modère : +0,4 %, après +1,0 % en 2023. Les créations continuent de progresser dans le tertiaire marchand (+1,8 %, après +1,2 %), la forte augmentation dans le *commerce, transport, hébergement-restauration* (+8,1 %, après +10,2 %) compensant la baisse dans le reste du secteur (-1,1 %, après -2,4 %). A l'inverse de la région, elles diminuent beaucoup plus fortement sur un an dans la construction que dans l'industrie (-11,5 %, contre -2,0 %).

### 12 Évolution des créations d'entreprises (données CVS, base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2014)

— Total Provence-Alpes-Côte d'Azur — Total France métr.  
 - - - Provence-Alpes-Côte d'Azur hors micro-entrepreneurs - - - France métr. hors micro-entrepreneurs



Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture  
 Sources : Insee, SIDE (Système d'information sur la démographie d'entreprises)

### Avertissement

En 2023, le suivi des créations d'entreprises a été perturbé par la mise en place du guichet unique de formalités des entreprises, fragilisant les résultats sur cette année. L'impact sur le volume annuel total est toutefois limité.

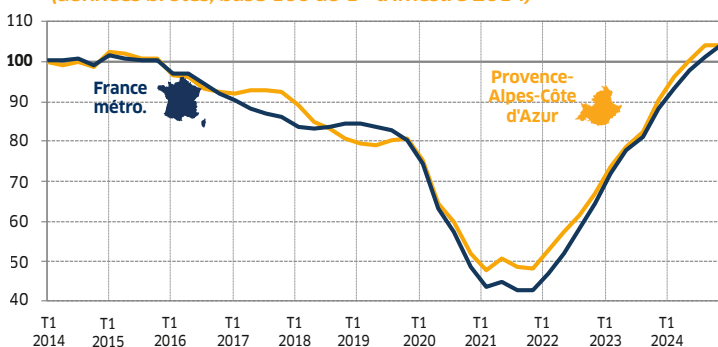
## ■ Le nombre de défaillances d'entreprises se stabilise

En hausse continue depuis début 2022, le nombre de défaillances d'entreprises ne progresse presque plus en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 (+0,2 %, après +3,6 % au 3<sup>e</sup> trimestre) > 15. Au total sur 2024, plus de 6 700 procédures ont été enregistrées, soit une hausse de +14,9 %, après +34,3 % en 2023. L'accroissement annuel s'observe dans tous les secteurs d'activité, exception notable de l'industrie qui avait connu la plus forte progression en 2023 (-7,4 % sur un an, après +65,5 %). Au sein du tertiaire, la croissance est la plus vive dans les *activités immobilières* (+71,4 %, après -11,6 %) et, dans une moindre mesure, dans les *activités financières et d'assurance* (+25,4 %, après +17,5 %), *l'information-communication* (+17,9 %, après +43,8 %) et les *services de soutien aux entreprises* (+17,7 %, après +27,9 %). Dans la construction, le nombre de procédures augmente encore, mais moins fortement qu'en 2023 (+19,0 %, après +44,5 %).

A l'échelle des **départements**, les évolutions sont contrastées fin 2024. Le nombre de défaillances continue de s'élever dans le Var (+1,1 %, après +3,5 %) et les Bouches-du-Rhône (+2,3 %, après +5,1 %), se stabilise dans les Hautes-Alpes (après +3,1 %) et recule ailleurs : pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2022 dans les Alpes-Maritimes (-1,9 %, après +3,1 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (-2,6 %, après +4,8 %), et pour le 3<sup>e</sup> trimestre consécutif dans le Vaucluse (-3,4 %, après -0,5 %). Dans ce dernier département, le nombre de procédures se replie ainsi sur un an (-0,8 %, après +35,2 % en 2023), alors qu'il s'accroît encore dans tous les autres départements, particulièrement le Var (+24,5 %, après +29,3 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (+23,0 %, après +15,1 %).

En **France métropolitaine**, le nombre de défaillances progresse de nouveau au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 (+2,7 %, après +3,4 %). Sur l'ensemble de l'année, il s'élève à 64 100, soit +17,5 % par rapport à 2023, contre +36,2 % un an plus tôt. Tous les secteurs d'activité sont concernés : ceux qui enregistrent les taux de croissance annuels les plus importants sont les mêmes qu'au niveau régional, auxquels s'ajoutent les *transports et entreposage*.

### 15 Évolution des défaillances d'entreprises (données brutes, base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2014)



Note : données en date de jugement. Chaque point représente l'évolution du cumul des quatre derniers trimestres.

Source : Banque de France, Fiben

Rédaction achevée le 21 mars 2025

Jérôme Blanche, Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

## L'emploi salarié

Le concept d'emploi se réfère aux critères du **Bureau international du travail (BIT)**. Sont comprises à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en activité partielle et en arrêt maladie). Pendant la crise sanitaire qui a commencé au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, un nombre inédit de salariés se sont trouvés en situation d'activité partielle ou d'arrêt-maladie (y compris pour garde d'enfant) : ces personnes sont bien considérées comme en emploi.

Dans cette note, **les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur où ils réalisent leur mission**. Cette approche diverge de celle de l'Insee Paca qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand, quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. En conséquence, les données publiées ici sont différentes de celle publiées par l'Insee Paca.

### Avertissements :

Depuis la publication de juillet 2018 portant sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2018, **le champ des Estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé (région et département) est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié**. Par rapport à la situation antérieure, sont donc ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Par ailleurs, depuis l'été 2017, soit à partir des résultats portant

sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2017, **les données sont établies par l'Insee en coproduction avec l'Acoess (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim)**.

A l'été 2022, soit à partir des résultats portant sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, les Estimations trimestrielles d'emploi ont bénéficié de plusieurs changements méthodologiques :

- la Caisse nationale de l'Urssaf a, en juin 2021, basculé l'ensemble de son système statistique vers la source des Déclarations sociales nominatives (DSN), générant des révisions des séries longues du nombre de postes salariés sur le champ privé hors intérim. Ces révisions sont maintenant prises en compte dans les séries d'emploi publiées par l'Insee et concernent exclusivement les années 2017 à 2020 ;

- **les alternants (bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) sont désormais inclus explicitement dans les statistiques d'emploi salarié**.

De plus, les niveaux de l'emploi « privé » publiés par les Urssaf et par l'Insee diffèrent du fait d'écarts de champ et de concept, et de légères différences peuvent exister sur les taux d'évolution.

Enfin, l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge de la DSN.

## L'apprentissage

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.

Il est destiné aux jeunes de plus de 16 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire. Le contrat d'apprentissage peut aussi bénéficier aux jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. L'âge maximum pour entrer en apprentissage a été relevé au 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour passer de 25 à 29 ans révolus. Il existe aussi des dérogations pour certains publics âgés de plus de 29 ans.

## Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes diffèrent. Le **taux de chômage** est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le **nombre de demandeurs d'emploi** est quant à lui mesuré tous les mois par France Travail (ex-Pôle emploi) et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de France Travail et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

- pour être considéré comme **chômeur** au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription

sur les listes de France Travail, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des **demandeurs d'emploi de catégorie A** ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par France Travail en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à France Travail ;

- par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que **les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas**.

### *Pour en savoir plus :*

- Documentation méthodologique (Dares) : [Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)
- Définition du chômage BIT (Insee) : [« L'essentiel sur... le chômage »](#)

## Les prestations sociales

Le **revenu de solidarité active (RSA)** est un minimum social, attribué aux personnes sans ressource ou dont les ressources ne sont pas suffisantes pour garantir un revenu minimal. Il est attribué aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou de moins de 25 ans si elles sont en situation d'isolement avec un enfant à charge ou à naître, ou si elles ont exercé une activité de 3 214 heures au cours des trois ans précédant la demande (RSA jeunes). Cette prestation est versée mensuellement en fonction des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations familiales...) et de sa composition familiale. Il repose sur un calcul trimestriel : tous les trois mois, les allocataires remplissent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR) qui permet le calcul du droit du trimestre suivant. Le montant du RSA est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux 3 ans du plus jeune

enfant. Le RSA est versé par les Caisses d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA).

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

La **Prime d'activité (PA)** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

## Les créations d'entreprises

La notion de **création d'entreprise** s'appuie sur le concept défini par Eurostat afin d'harmoniser et de comparer les données européennes. Une création d'entreprise au sens d'Eurostat correspond à l'apparition d'une unité légale marchande et productive n'ayant pas de prédécesseur. Ce concept de création se fonde sur la mise en place de nouveaux moyens de production.

À compter des données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de création d'entreprises individuelles sous le régime de **micro-entrepreneur**. Depuis cette date, on parle d'entreprises individuelles classiques pour désigner les

entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs et d'entreprises classiques pour désigner les entreprises hors micro-entrepreneurs.

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir du **dispositif SIDE** (Système d'information sur la démographie d'entreprises), qui remplace le REE (Répertoire des entreprises et des établissements). Ce dispositif est alimenté à partir de données du répertoire Sirene, enrichies d'éléments provenant du répertoire statistique Sirius.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

## Les défaillances d'entreprises

Une entreprise (ou unité légale) est en situation de **défaillance** ou de **cessation de paiement** à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une unité légale n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité

économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (cessation de paiement d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation. Toutes les cessations ne donnent pas lieu à une défaillance. Par exemple, un entrepreneur individuel peut cesser son activité suite à un départ en retraite.

### Pour en savoir plus

- > Dreets, [Les indicateurs clés de la Dreets Paca](#)
- > Dreets, [Les éclairages conjoncturels départementaux](#)
- > Dares, [La situation sur le marché du travail au 4<sup>e</sup> trimestre 2024](#)
- > Insee, [Note de conjoncture : « Désordre mondial, croissance en berne »](#)

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Dreets Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://paca.dreets.gouv.fr/les-publications>

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Sébastien Debeaumont

Chef de projet : Virginie Meyer - [virginie.meyer@dreets.gouv.fr](mailto:virginie.meyer@dreets.gouv.fr)

Chef de service : Rémi Belle - [remi.belle@dreets.gouv.fr](mailto:remi.belle@dreets.gouv.fr)

Réalisation : Service Etudes, Statistiques et Evaluation

Mise en page : [www.agence-elixir.com](http://www.agence-elixir.com)